



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 131728

Texte de la question

M. Victorin Lurel attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la situation des épreuves facultatives des créoles réunionnais et guyanais et sur le développement de l'enseignement du créole dans l'Hexagone. Contrairement à ce qui est possible actuellement pour les créoles guadeloupéens et martiniquais, l'inscription au baccalauréat pour l'option facultative n'est pas ouverte pour les créoles réunionnais et guyanais en raison, officiellement, de l'absence d'examineurs pour ces langues alors même qu'il en existe bien pour l'option obligatoire pour ces mêmes langues. Il devrait donc pouvoir être possible d'appliquer les mêmes mesures pour les créoles guadeloupéen et martiniquais à savoir que les examinateurs affectés aux épreuves obligatoires des créoles réunionnais et guyanais assurent eux aussi les épreuves facultatives. Il souhaiterait donc savoir si les mesures prises antérieurement pour les épreuves facultatives de créoles guadeloupéens et martiniquais dans l'Hexagone soient également appliquées pour les créoles réunionnais et guyanais aux épreuves du baccalauréat général et technologique dès la rentrée scolaire 2012-2013. D'autre part, il souhaite connaître sa position sur la mise en place d'un réseau de lycées de regroupement, par académie, afin de permettre le développement de l'enseignement du créole et l'amélioration de la préparation des candidats aux épreuves du baccalauréat, l'ouverture des épreuves obligatoires et facultatives aux lycées professionnels, au même titre que les lycées généraux et technologiques, la mise en place de formation du type « certification à l'enseignement du créole » en Hexagone à destination d'enseignants volontaires déjà en poste ainsi que la nomination d'enseignants titulaires du CAPES créole en Hexagone lorsqu'ils en font la demande.

Données clés

Auteur : [M. Victorin Lurel](#)

Circonscription : Guadeloupe (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131728

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2012, page 2855

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)